



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE

Plan Climat Air Energie territorial

(PROJET)

PROGRAMME D'ACTIONS

PRIORITÉ A LA SANTÉ HUMAINE ET ENVIRONNEMENTALE



SANTÉ

QUALITÉ DE
L'AIR

CLIMAT



SANTÉ

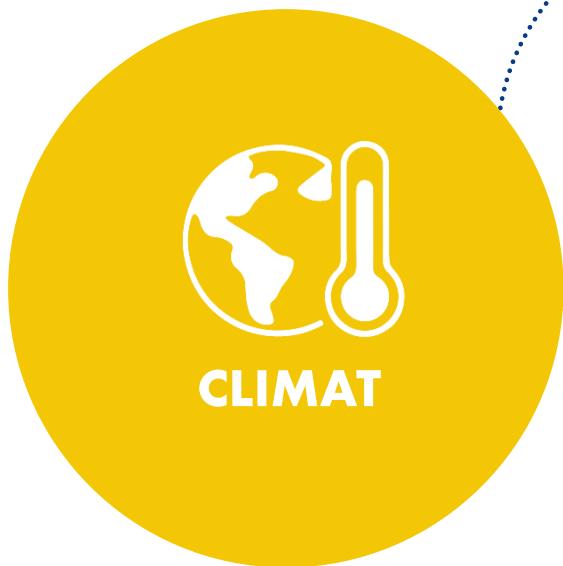
Grand Paris
Grand Est

vizea
CONSTRUIRE
LA VILLE
DURABLE



Un programme d'actions qui améliore la qualité de l'air

- Elaborer un **PLUI exigeant** en faveur de la **qualité de l'air**
- Mettre en place une charte du **chantier à moindre impact environnemental**
- Elaborer et mettre en œuvre un **schéma cyclable territorial**
- Réfléchir et mettre en débat l'intégration des villes du territoire à la **Zone à faibles émissions** (pour les Villes volontaires)
- Soutenir le recours à **une alimentation saine et de proximité**
- Augmenter la performance environnementale des **zones d'activités**
- Lancer un projet **d'écologie industrielle territoriale**
- Réduire **l'impact environnemental de la collecte des déchets**
- Favoriser l'utilisation de mobilités actives par les agents de l'EPT



Un programme d'actions qui anticipe le réchauffement climatique et augmente la résilience du territoire à ses effets

- Elaborer un PLUi exigeant en faveur de la résilience du territoire au changement climatique
- Lutter contre les îlots de chaleur urbain
- Soutenir des opérations de végétalisation et d'agriculture sur les friches urbaines du territoire
- Accompagner la rénovation énergétique performante des pavillons et des copropriétés
- Accompagner la rénovation énergétique du tertiaire (privé et public)
- Mailler le territoire de lieux dédiés au réemploi des objets délaissés
- Développer la collecte et la valorisation des biodéchets (méthanisation et compostage)
- Devenir le territoire d'expérimentation de l'anticipation du réchauffement climatique grâce aux pôles de recherches et d'innovation
- Développer une politique d'achat public à haute performance environnementale privilégiant les clauses et critères environnementaux et l'économie circulaire



Un plan d'actions qui favorise la santé humaine

- Promouvoir un **urbanisme favorable à la santé et à l'activité physique** (urbanisme réglementaire et opérationnel)
- Réaliser des opérations d'aménagement **exemplaires** dans la **promotion de l'écologie et la santé**
- Gérer les **eaux pluviales et usées** dans le but de réduire les **pollutions du milieu naturel**, favoriser le **rafraîchissement urbain** et **lutter contre les inondations**
- Développer les **mobilités actives**, notamment pour accéder à la vie sociale et économique et aux **espaces naturels et de loisirs en plein air**
- Participer au **Sentier métropolitain** et développer la marche sur le territoire
- Adapter les logements pour y améliorer les **conditions de santé**
- Animer l'observatoire de l'habitat privé et suivre l'**efficacité énergétique / santé dans le logement**
- Promouvoir l'accès à une alimentation saine et locale : diagnostic, accompagnement des commerces, accompagnement des habitants, création d'une ferme urbaine

Synthèse des fiches actions

Axe 1

Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique

Action 01 : Elaborer un PLUi d'anticipation environnementale qui améliore la qualité de l'air et favorise l'activité sportive et la santé

p7

Action 02 : Elaborer un PLUi d'anticipation environnementale qui promeut un territoire résilient aux effets du changement climatique

... p8

Action 03 : Elaborer un PLUi d'anticipation environnementale qui préserve les espaces naturels, enrichit la biodiversité et augmente la présence de la nature en ville

p9

Action 04 : Réaliser des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain exemplaires dans la promotion de l'écologie et la santé selon les principes de l'anticipation environnementale p10

Action 05 : Accompagner l'installation d'une ferme urbaine territoriale, lieu dédié à l'agroécologie urbaine et à l'alimentation saine et locale

p11

Action 06 : Soutenir des opérations de végétalisation et d'agriculture urbaine à partir d'un recensement des friches urbaines sur le territoire

p12

Offrir des logements sains à haute performance environnementale

Action 07 : Elaborer une charte du chantier à moindre impact environnemental signée par chaque Maire

~~Action 01 : Extension du Parcours de Renovation Énergétique Performante du Pavillonnaire (PREP) à l'ensemble du territoire~~ p13

~~Action 08 : Gérer les eaux pluviales et usées dans le but de réduire les pollutions du milieu naturel, favoriser le rafraîchissement urbain et lutter contre les inondations~~ p15

~~Action 02 : Favoriser la rénovation des copropriétés afin d'améliorer la performance environnementale des logements et les rendre plus sains~~ p14

~~Action 03 : Préserver et améliorer l'état de santé des habitants, notamment les plus vulnérables, par la qualité des logements et la sensibilisation aux éco-gestes~~ p17

~~Action 04 : Faire de l'observatoire de l'habitat privé un outil de suivi de la performance environnementale et des déterminants de santé dans l'habitat~~ p18

Action 01 : Elaborer un schéma cyclable à l'échelle intercommunale et accompagner sa mise en œuvre ..p19

Action 02 : Etudier l'intégration de tout ou partie du territoire au sein de la ZFE et permettre la diminution de la motorisation individuelle polluante

p20

Action 03 : Participer au Sentier Métropolitain et promouvoir la marche et l'activité physique

5

Synthèse des fiches actions

Axe 4

Promouvoir une consommation saine, locale, durable

Action 01 : Réaliser un diagnostic de l'alimentation sur le territoire afin de promouvoir une alimentation saine et durable

..... p22

Action 02 : Favoriser les circuits courts d'approvisionnement et soutenir les acteurs de l'alimentation saine, locale et respectueuse de l'environnement

..... p23

Action 03 : Mener des actions de sensibilisation afin de promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire et les pratiques alimentaires saines et locales

..... p24

Action 04: Mailler le territoire de lieux dédiés au réemploi

..... p25

Axe 5

Impliquer les entreprises dans la transition écologique et énergétique

Action 01 : Développer la collecte des bio-déchets et la valorisation, notamment énergétique des déchets bio déchets alimentaires

..... p26

Action 02 : Augmenter la performance environnementale des Zones d'activités économiques (ZAE) par la mise en œuvre d'un programme de requalification

..... p27

Action 02 : Communiquer et accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique, l'écoconstruction et le déploiement des énergies renouvelables dans le tertiaire

..... p28

Action 03 : Lancer un projet d'écologie industrielle et territoriale en s'appuyant sur les Zones d'Activités Economiques (ZAE)

..... p29

Axe 6

Agir en collectivités éco-exemplaires

Action 01 : Accompagner les communes dans la réalisation d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics et les agents dans un usage plus écoresponsable de leur espace de travail

..... p31

Action 02 : Développer une politique d'achat public à haute performance environnementale grâce à l'inscription de clauses et critères environnementaux et à l'achat circulaire

..... p32

Action 03 : Favoriser l'usage des mobilités propres et actives par les agents de l'EPT et des Villes

..... p33

Action 04 : Mettre en œuvre un service de collecte des déchets optimisé, décarboné et peu polluant

..... p34



Axe 1

Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique

Action 01 : Elaborer un PLUi d'anticipation environnementale qui améliore la qualité de l'air et favorise l'activité sportive et la santé



Qualité de l'air, santé



PILOTE **EPT GPGE**
Direction
Aménagement et Urbanisme



Réalisation concrète

Promouvoir l'intégration au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et aux documents opposables du PLUi des mesures favorisant les orientations suivantes:

- Favoriser la mixité fonctionnelle par l'insertion d'activités porteuses d'emploi et non polluantes, de commerces de proximité, notamment dans les **centres-villes et polarités secondaires** pour limiter les déplacements polluants et **favoriser les mobilités actives**
- Localiser les **activités fortement génératrices de déplacements de préférence dans les secteurs desservis par les transports en commun ou présentant un accès à une offre suffisante de mobilité non polluante.**
- Intégrer au PLUi des **mesures favorisant les véhicules non polluants** (véhicules propres, vélos, etc.), notamment dans les secteurs desservis par les transports en commun ou des solutions d'autopartage
- Intégrer au PLUi des mesures **favorisant le développement des ENR&R**. Par exemple, proposer le classement des réseaux de chaleur et de froid existant et à venir, inciter au raccordement à la géothermie, permettre les constructions nécessaires à la distribution
- Réserver des **espaces dédiés à toutes les formes d'agriculture** et autoriser sur ces zones la construction de bâtiments et installations indispensables à l'activité agricole
- Proposer une **morphologie urbaine favorable à la dispersion des polluants et/ou formant des obstacles permettant de protéger les zones sensibles des sources d'émissions et définir des principes d'aménagement favorables à la qualité de l'air et à la qualité sonore.**
- Limiter l'exposition des personnes, notamment les plus sensibles, aux pollutions atmosphériques, par exemple en conditionnant l'implantation des activités au critère de compatibilité avec l'habitat en termes de pollution et de nuisance
- Construire la ville favorable à l'activité physique: **réserver des espaces sans usage prédéfinis favorables à la pratique sportive spontanée** (espaces verts, promenades, escaliers, etc.), et des espaces explicitement dédiés à la pratique sportive.
- Mettre en cohérence le **PLUi avec le futur zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées qui devra viser le rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement**
- Limiter l'exposition aux nuisances sonores: préserver ou créer des zones de calme, notamment dans les coeurs d'îlots, les espaces verts.
- Faciliter l'accès à la santé dans les zones carencées: prévoir la création ou l'extension de maisons de santé, centres de Les communes, les aménageurs, associations environnementales, Association Recherche Qualité environnementale, Santé publique France, CEREMA, Agence Régionale de Santé, ADEME, ALEC MVE...

Partenaires

Calendrier de réalisation

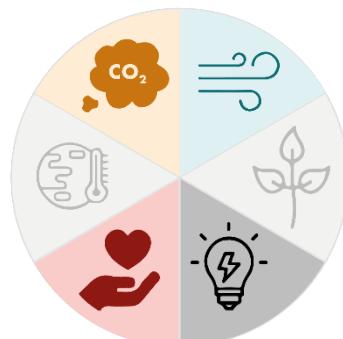
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
------	------	------	------	------	------	------

PADD

Règlement et adoption



Effectifs constants



Conditions de réussite :

- Associer étroitement le service PCAET à l'élaboration du PADD et du règlement
- Impliquer des experts de l'urbanisme écologique et de la santé (CEREMA, ARS, etc.)



Indicateurs d'évaluation

- Diminution des émissions de polluants
- Amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur
- Augmenter les déplacements actifs et la pratique physique sur le territoire
- Diminuer l'exposition aux nuisances sonores



Contribution au PCAEM (action AIR1)



Interne EPT



Axe 1

Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique



Résilience au réchauffement climatique



EPT GPGE

Direction Aménagement et Urbanisme
(Direction Assainissement et Eau associée)

Réalisation concrète

Promouvoir l'intégration des principes de l'urbanisme d'anticipation environnementale au PADD et aux documents opposables du PLUi :

- Sur la base de la cartographie territoriale des îlots de chaleur, inscrire au PLUi des orientations incitant à la mise en place d'aménagements visant à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain
- Viser le 0 rejet dans la gestion des eaux pluviales en systématisant, autant que possible, une gestion à la source et intégrée à l'aménagement urbain : évapotranspiration, infiltration, rétention de l'eau en surface.
- Créer un zonage d'assainissement des eaux pluviales en lien avec le PLUi, conformément au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), et favoriser la présence de l'eau et la reconstitution du cycle naturel de l'eau
- Limiter l'imperméabilisation et désimperméabiliser les sols, promouvoir le Zéro artificialisation nette, a minima, respecter les taux de pleine terre fixée dans le Scot métropolitain (P86)
- Identifier des espaces, notamment en coeurs d'îlots, représentant un potentiel en termes d'îlots de fraîcheur, les préserver de la construction pour y créer des îlots de fraîcheur végétalisés constitutifs de la trame verte
- Identifier, préserver et étendre le puits de carbone du territoire
- Identifier et préserver les zones humides, identifier et préserver la trame bleue sur le territoire en lien avec la trame verte
- Favoriser l'architecture et l'urbanisme bioclimatique et intensifier le confort d'été en se projetant sur les évolutions climatiques prévues à 2050 et sans compromettre le confort d'hiver dans les conditions météorologiques actuelles: préciser les principes d'orientation et le gabarit des constructions en fonction de l'exposition, des masques solaires, des vents dominants, protéger les bâtiments par des dispositifs passifs, des revêtements plus adaptés, végétaliser les constructions, etc.



Partenaires

Les communes, les aménageurs, associations environnementales, Santé publique France, CEREMA, ARS, ADEME, Métropole du Grand Paris...

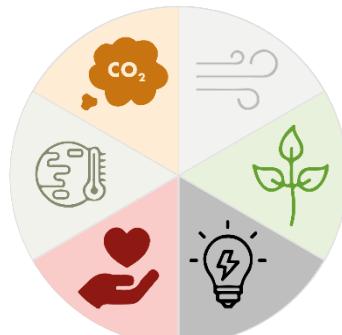


Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
PADD	Règlement et adoption					



Effectifs constants



Conditions de réussite :

- Associer étroitement le service PCAET à l'élaboration du PADD et du règlement
- Intégrer au PLUi des ambitions fortes en matière de gestion des eaux pluviales à la parcelle



Indicateurs d'évaluation

- Augmenter la surface occupée par de la pleine terre et par des milieux naturels
- Augmenter la présence de l'eau sur le territoire
- Diminuer l'effet d'îlot de chaleur urbain



Contribution au PCAEM (action AT4 et ACC)



Axe 1

Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique



Préservation nature et biodiversité, santé



EPT GPGE

Direction Aménagement et Urbanisme

Réalisation concrète

Promouvoir un socle écologique ambitieux sur les problématiques sols / eau / biodiversité dans le cadre du PADD :

- Définir et pérenniser la trame verte, intégrer une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) spécifique sur la trame verte.
- Sanctuariser et connecter les espaces à haute valeur écologique
- Favoriser le développement de toutes formes d'agricultures et permettre l'installation de fermes urbaines aux pratiques écologiques dans les friches urbaines ou zones non urbanisées dans lesquelles les intérêts écologiques sont mineurs (hors ZNIEFF ou équivalents)
- Augmenter la place de la nature dans les espaces publics et sur les bâtiments, enrichir et préserver la biodiversité, privilégier les essences locales, complémentaires et une implantation contribuant à la reconstitution de l'écosystème naturel, favoriser l'unité végétale)
- Prévoir un minimum d'espaces végétalisés sur les parcelles
- Recourir à la pleine terre dans le traitement des sols de l'espace public et privé (trottoirs, cheminements piétons, parkings, cours d'école, etc....)
- Améliorer la qualité des rejets et de l'eau de la Marne, et par conséquent, ses affluents.
- Prévoir des mesures de protection du patrimoine végétal sur les parcelles privées (propriétaires individuels, bailleurs) et le rendre visuellement accessible à tous (privilégier les clôtures ajourées, haies végétales aux murs pleins).

Accompagner l'élaboration du PLUi par la diffusion d'informations, guides, chartes impliquant la population et les acteurs publics et privés à la préservation de la nature: charte de l'arbre, cahiers d'entretiens des espaces naturels, guide de gestion des eaux pluviales, communication sur le patrimoine territorial arboré. La préservation de la trame verte pourra être couplée à une réflexion sur la trame noire.



Partenaires

Les communes, les aménageurs, associations environnementales, Agence régionale de la biodiversité, CEREMA, ARS, ADEME, Agence des Espaces Verts...

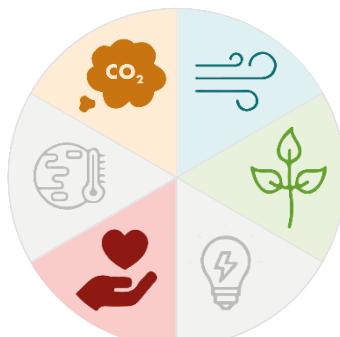


Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
PADD	Règlement et adoption					



Renforcement des effectifs dédiés à l'amélioration de la qualité des rejets dans la Marne



Interne EPT



Conditions de réussite :

- Associer étroitement le service PCAET à l'élaboration du PADD et du règlement
- Associer les acteurs locaux, les associations environnementales, les experts et les chercheurs à l'élaboration du PLUi



Indicateurs d'évaluation

- Augmenter le coefficient de biotope à la parcelle
- Augmenter la surface occupée par des milieux naturels sur le territoire
- Augmenter la richesse de la biodiversité



Contribution au PCAEM (ACC4, ACC7)



Axe 1

Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique



Action 04 : Réaliser des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain exemplaires dans la promotion de l'éologie et la santé selon les principes de l'anticipation environnementale



EPT GPGE

Direction Aménagement
Urbanisme
(Direction de la
Stratégie Territoriale
associée)



Biodiversité, santé, qualité de l'air, baisse émissions GES
adaptation au changement climatique

Réalisation concrète

Dans le cadre d'un partenariat fort entre l'EPT et la ville ou les villes concernées, et grâce à un accompagnement d'experts (urbanistes et architecte spécialistes du bio-climatisme, écologues, naturalistes, professionnels de santé...), l'objectif est d'intégrer l'anticipation climatique par la prise en compte des données environnementales de 2050 dans toutes les dimensions d'une opération d'aménagement qui pourrait être un projet pilote et un exemple en matière d'éologie et de santé.

Les principes de l'**Urbanisme d'Anticipation Environnementale** se décline comme suit :

3 principes **socles invariants** quelque-soit le contexte :

- Projeter, construire et gérer avec les citoyens
- Faire des sols vivants un bien commun non ou peu aliénable, avec la plus faible artificialisation possible pour répondre aux enjeux de biodiversité, protection du cycle de l'eau, production alimentaire, végétalisation protectrice du réchauffement climatique
- Adopter une stratégie matière (matériaux sains en réemploi et bio-sourcés) pour orienter la conception architecturale et urbaine (superstructures et infrastructures).

3 principes de **conception adaptables** au contexte et au site :

- Aborder la conception par une **programmation écologique** (besoins non humains) : stratégie Biodiversité, Sols, cycle de l'Eau, appuyée sur une étude des potentialités écologiques des sols, des eaux, des surfaces, de la qualité de l'air et des projections climatiques à 2050
- Proposer une **programmation urbaine** (besoins humains) **symbiotique** (boucles écosystémiques, flexibilité et mixité des fonctions) et des **services de santé et d'anticipation environnementale** (limiter l'exposition aux nuisances, égalités territoriales de santé, accès à une alimentation saine, mobilité partagée, gestion de proximité et valorisation des déchets, espaces de rencontre et de vie citoyenne)
- Concevoir des projets d'urbanisme, de paysage et d'architecture **bioclimatiques** à partir des données environnementales de 2050 (végétalisation protectrice du réchauffement climatique, aéraulique, ventilation naturelle, rapport au sol, double-peau ajourée...)



Partenaires

ARS, Observatoire régional de santé, professionnels de santé, écologues, associations environnementales, mobilités, acteurs de la recherche et de l'innovation, Urban Lab de Paris, CEREMA, Cluster EMS, etc.



Financeurs

ARS / ADEME – AMI SEAD (si reconduit), Région Ile-de-France, Département, ANRU (sur les projets de renouvellement urbain), DSIL, Etat: appel à projets pour le recyclage foncier des friches urbaines

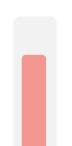


Calendrier de réalisation

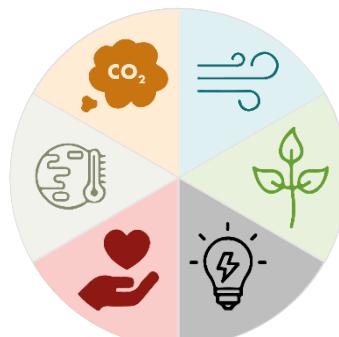
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
------	------	------	------	------	------	------



Interne
Recours à
expertises
extérieures
pour les
ambitions santé / écologie



Dépend du projet concerné et des orientations prises.



Contribution au PCAEM (ACC)



Conditions de réussite :

- Pilotage transversal du projet: implication des services assainissement, mobilités, PCAET, déchets
- Associer les habitants au projet
- Partenariat fort entre la Ville et l'EPT
- Se nourrir d'expertises extérieures



Indicateurs d'évaluation

- Diminution de l'effet d'îlot de chaleur urbain
- Forte diminution des consommations énergétiques
- Augmentation de la surface végétalisée et enrichissement de la biodiversité





Axe 1

Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique



Alimentation locale, santé, nature, résilience climat

Réalisation concrète

- Définition des objectifs et de la programmation du lieu autour des thématiques suivantes: agroécologie urbaine, alimentation saine et locale, tri et valorisation des déchets en lien avec l'agriculture (compostage/méthanisation), expérimentation / incubation de projets agroécologiques
- Réaliser une étude de préfiguration et de faisabilité sur le site pré identifié au sein du territoire de Coubron, incluant notamment une analyse de la viabilité économique (lancement de l'étude en 2021)
- Création du lieu** : selon les résultats de l'étude, plusieurs pistes pourraient être développées pour la mise en œuvre d'un projet d'agro-écologie tourné vers l'alimentation saine, durable et locale, éventuellement valorisation des déchets compostés, comme par exemple en mettant à disposition le lieu à un agriculteur.
- Mise en réseau avec l'écosystème local, les acteurs de l'alimentation, etc.
- Réfléchir à l'extension de ce type de projet sur d'autres parcelles disponibles du territoire, et selon les volontés politiques locales



EPT GPGE
Direction de la Stratégie Territoriale



Partenaires

Ville de Coubron, Métropole du Grand Paris (PCAEM), associations locales (AMAP, ESS), associations d'agriculture urbaine, ARS, Agence des Espaces Verts, Pôle Abiosol, SAFER, DRIAAF, Conseil départemental

93



Financeurs

ADEME, Région Ile-de-France



Calendrier de réalisation



Etude de faisabilité

Création du lieu

Mise en service

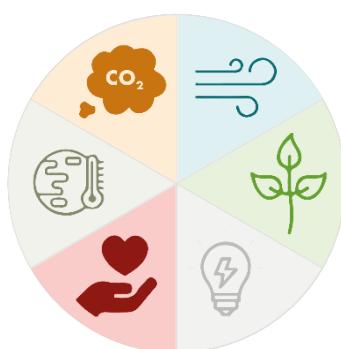


Externalisation études

- Etude de préfiguration: 35 000 € (estimation)
- Coût de création à estimer en fonction des modalités d'installation et des résultats de



€€



Contribution au PCAEM (action ACT4)



Conditions de réussite :

- Adhésion des habitants et acteurs locaux
- Partenariat avec agriculteurs et acteurs de l'alimentation locale



Indicateurs d'évaluation

- Augmenter la production agricole locale
- Augmenter l'accès des habitants à une alimentation locale et saine
- Diminuer les émissions de GES et de polluants liés à l'alimentation



Axe 1

Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique



Action 06 : Soutenir des opérations de végétalisation et d'agriculture urbaine à partir d'un recensement des friches urbaines sur le territoire

Santé, alimentation, nature, résilience climat, qualité de l'air



EPT GPGE
Direction Aménagement et Urbanisme
(Direction de la Stratégie Territoriale associée)



Réalisation concrète

- Réalisation d'un recensement et d'une caractérisation de toutes les friches urbaines et espaces résiduels du territoire : taille, composition, occupation, maîtrise foncière, etc.
- Etude environnementale des friches : études des pollutions des sols, besoins en dépollutions, potentialités écologiques, cultures ou végétations possibles
- En partenariat avec les Villes, favoriser et coordonner les candidatures aux appels à initiatives privées – voir lancer un appel à l'échelle territoriale - et proposer ces espaces à des agriculteurs urbains ou écologiques pour la mise en œuvre de projets d'agriculture, d'agroforesterie, de micro-forêts, de végétalisation.
- Faire des terrains mis en agriculture urbaine des exutoires pour les déchets alimentaires compostés / digestat des micro-méthaniseurs
- Augmenter les surfaces dédiées à l'agriculture urbaine dans les villes
- Identifier, préserver et étendre le puits de carbone du territoire
- Dans chaque opération d'aménagement, réserver des espaces dédiés à l'agriculture urbaine
- Promouvoir la permaculture et des techniques d'agroécologie respectant et permettant la reconstitution d'écosystèmes naturels
- Promouvoir et encourager les villes dans la gestion différenciée des espaces verts afin de favoriser la biodiversité

Partenaires

Les Villes du territoire, ARS, Agence des Espaces Verts, Chambre des Métiers de l'Agriculture, associations d'agriculture urbaine, agriculteurs urbains

Financeurs

ADEME, Métropole du Grand Paris (FIM) Région, CDC Biodiversité...

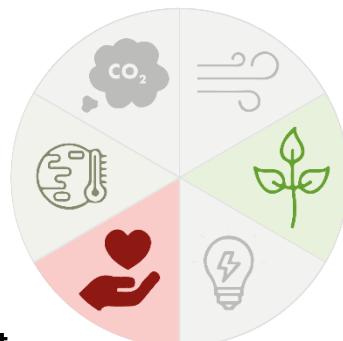


Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
Recensement	Etudes et dépollutions			AIP et installation projets		



Bureaux d'études



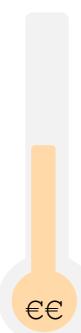
Conditions de réussite :

- Fort partenariat entre l'EPT et les Villes
- Association des habitants aux projets d'agriculture urbaine
- Construire lien entre commerçants alimentaires et agriculteurs urbains



Indicateurs d'évaluation :

- Augmenter la surface dédiée à l'agriculture
- Augmenter la production locale d'alimentation



150 000 € pour le recensement et les études. Le cas échéant, investissements supplémentaires pour la dépollution.



Contribution au PCAEM (CAD3, ACT4)



Axe 1

Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique



Qualité de l'air, préservation nature, santé



EPT GPGE

Direction Aménagement et Urbanisme
(Directions associées : Stratégie territoriale, Patrimoine et Commande Publique)

Plan Air

Réalisation concrète

Dans le cadre d'un groupe de travail constitué des services de l'EPT et des Villes, rédaction d'une charte du chantier à moindre impact environnemental, visant les objectifs suivants:

- Chantiers 0 carbone avec rationalisation, optimisation et mutualisation des engins,
- Compensation systématique de la destruction d'espaces végétalisés par leur reconstitution, limitation du déracinement d'arbres.
- Chantiers circulaires à faible exploitation des ressources, intégrer les étapes de déconstruction dans le chantier et y promouvoir l'économie circulaire: évaluation des ressources réutilisables dans les chantiers, déconstruction et réemploi local de ces ressources, recyclage de l'enrobé dans les travaux d'assainissement, réutilisation des eaux d'exhaure dans le cadre de constructions en sous-sol, déploiement de circuits de valorisation locale des matériaux
- Développer un outil numérique permettant la généralisation de l'économie circulaire des chantiers
- Systématiser l'inscription de clauses sociales dans les marchés de travaux
- Limiter la perturbation du trafic (réduire l'utilisation d'engins motorisés, améliorer la logistique, développer de nouvelles mobilités, etc.) et assurer un cheminement piéton optimal
- Limiter les nuisances acoustiques (réduction du bruit pour améliorer la santé mentale, etc.)
- Prévenir les pollutions atmosphériques (aspersion, bâchage, etc. pour limiter les poussières, identifier les produits émetteurs de COVNM tels que les solvants contenus dans les peintures, dans les enrobés, etc. et identifier des substituts moins polluants : produits à faible teneur en solvants, nouvelles techniques de poses d'enrobés (enrobés tièdes, etc.)
- Le zéro artificialisation nette
- Prévenir la pollution de l'eau et améliorer la gestion de l'eau (solutions d'économie d'eau, de récupération d'eau, gestion des déchets pour limiter les pollutions, etc.)
- Prévenir la pollution des sols (gestion des déchets pour limiter les pollutions)
- Expérimenter la démarche de réemploi, de réutilisation et de recyclage des matériaux sur 30 sites pilotes
- Participer aux traCette charte « chantiers verts » pourrait être signée par les Maires, les promoteurs et les aménageurs, et être intégrée aux documents contractuels encadrant les projets d'urbanisme et les chantiers. vaux sur le métabolisme urbain pilotés par la Métropole du Grand Paris



Partenaires

Les 14 Villes du territoire, les aménageurs, CEREMA, Ekopolis, ARS, experts de la construction bioclimatique et favorable à la santé, Métropole du Grand Paris



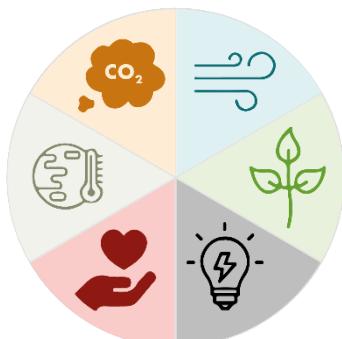
Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
------	------	------	------	------	------	------

Elaboration de la charte



Interne à l'EPT



Conditions de réussite :

- Elaboration au sein d'un groupe de travail associant équipes des Villes et EPT
- Intégration par les aménageurs de la charte dans les contrats de concession



Indicateurs d'évaluation

- Diminution des émissions de polluants et des nuisances liées aux chantiers
- Baisse des consommations énergétiques et des ressources



Compatible avec le PCAEM (ACC, AIR10)



Pas de dépense spécifique



Axe 1

Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique



Action 08 : Gérer les eaux pluviales et usées dans le but de réduire les pollutions du milieu naturel, favoriser le rafraîchissement urbain et lutter contre les inondations

Résilience Climat,
nature, lutte
pollutions sols et

PILOTE

EPT GPGE

Direction Aménagement
Urbanisme
(Direction Assainissement et
Eau associée)

Plan Air



Réalisation concrète

- Mettre en œuvre le Plan Marne Propre: créer 35 km de réseaux d'eaux usées, mettre en conformité environ 8 700 branchements aux réseaux, réaliser 45 030 contrôles sur les parcelles riveraines des réseaux d'eaux usées et sur celles situées dans le diffus
- Réaliser une analyse de risque îlots de chaleur urbains permettant d'identifier les espaces sensibles et croiser ces données avec un diagnostic de santé environnementale pour cibler les îlots de chaleur urbains à résorber
- Rendre obligatoire la gestion des eaux pluviales à la parcelle, conditionner chaque permis de construire au contrôle des raccordements et viser le 0 rejet des eaux pluviales dans le réseau.
- Identifier à l'inverse les îlots de fraîcheur à préserver (parcs, bois, espaces verts, cours d'eau et zones humides, etc.) et les espaces temporairement disponibles à végétaliser dans les années à venir (travaux, en attente de reconversion, études en cours)
- Préserver et étendre la trame bleue
- Dans le cadre des opérations d'aménagements et en partenariats avec les villes, créer des aménagements permettant de favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle (infiltration directe, noues, désimperméabilisation)
- Développer les systèmes de rétention des eaux de pluies à ciel ouvert.
- Former les agents en charge de l'entretien des espaces publics à des modes de gestion et d'entretiens des espaces verts plus favorable à la nature
- Utilisation de tout espace disponible pour végétaliser, planter des arbres, désimperméabiliser et implanter de la pleine terre. Privilégier des essences favorables à la reconstitution d'écosystèmes locaux et à la séquestration du carbone



Partenaires

Les Villes du territoire, SAGE Croult Enghien Vieille Mer, SAGE Marne Confluence, Agence de l'Eau, MGP, APUR, IPR



Financeurs

- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Région Ile-de-France: 100 îlots de fraîcheur
- MGP: le FIM
- Etat (plan de relance)
- ADEME



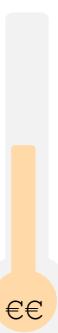
Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
------	------	------	------	------	------	------

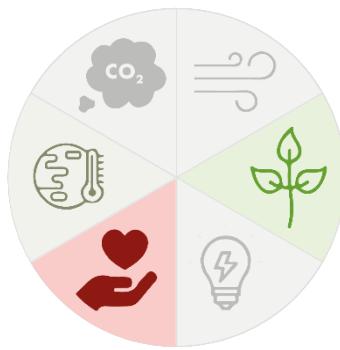
Cartographie ICU, schéma directeur d'assainissement



Renforcement des équipes en charge de la gestion des eaux pluviales et de la qualité des rejets dans la Marne



€€



Contribution au PCAET (action ACC)



Conditions de réussite :

- Intégration de la dimension gestion des eaux pluviales dès la conception des projets d'aménagement
- Identification des îlots de chaleur urbain
- Partenariat fort entre les Villes et l'EPT
- Indicateurs d'évaluation
 - Augmenter la part des eaux pluviales gérées à la source et viser le 0 rejet dans le réseau d'assainissement
 - Diminuer l'effet d'îlot de chaleur urbain et augmenter le confort thermique
 - Nombre de km linéaires de réseaux créés, nombre de branchements mis en conformité



Axe 2

Offrir des logements sains à haute performance environnementale



Action 01 : Extension du Parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP) à l'ensemble du territoire

Performance énergétique, santé, résilience Climat, qualité de l'air

Mise en œuvre concrète



EPT GPGE
Coordinateur PREP
(Directions Habitat et Développement Economique associées)



Le PREP vise à rendre accessible à tous la réalisation d'opérations de rénovation thermique complètes et performantes des maisons individuelles

- Accompagnement des ménages tout au long du projet, en lien avec les référents proximité au sein des Villes ou mutualisés entre plusieurs d'entre elles
- Ciblage prioritaire des ménages en situation de précarité énergétique, suite au diagnostic de l'habitat privé
- Conseil et accompagnement complet tout au long du projet, audits globaux
- Structurer la filière de l'artisanat local de la construction et créer et former des équipes d'artisans labellisés RGE (Reconnus Garant de l'Environnement) regroupant les différents corps de métier afin de travailler sur les rénovations globales et performantes, tout en respectant l'unité du patrimoine bâti et paysager existant.
- Garantir la réussite de l'opération en représentant un tiers de confiance
- Intégration des outils d'amélioration de la santé dans l'habitat aux formations des équipes d'artisans
- Intégrer à la rénovation de l'habitat des actions d'optimisation des déterminants de santé dans les logements (acoustique, qualité de l'air intérieur, confort thermique, salubrité, conversion à des modes de chauffage moins nocifs, adaptabilité du logement aux personnes âgées ou en situation de handicap).
- Conseil pour la rénovation des maisons individuelles hors PREP.

Toute incidence négative des rénovations sur le patrimoine bâti et paysager existant sera évitée. Les équipes d'artisans mobilisées sur ces rénovations seront compétentes pour éviter que les opérations de rénovation aient pour conséquence la dégradation de la qualité de l'air intérieur.



Partenaires

ALEC MVE, Dorémi Rénovation, Métropole du Grand Paris, entreprises BTP, CCI, secteur bancaire



Financeurs

Métropole du Grand Paris, Anah, Dorémi Rénovation, Région IDF, etc.



Calendrier de réalisation

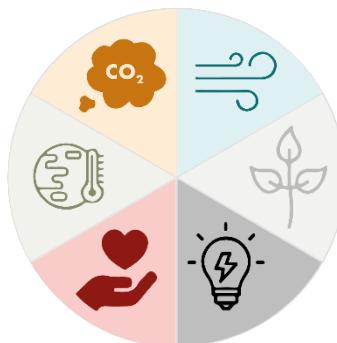
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
------	------	------	------	------	------	------

- Partenariat
- Formation d'équipes d'artisans

Rénovation des pavillons énergivores



+ 1 poste de coordinateur
+ référents de proximité mutualisés
+ appui sur un partenaire ou un prestataire pour l'accompagnement technique des ménages vers la rénovation globale et performante (ALEC MVE ou autre partenaire)



Contribution au PCAET (HAB)



Conditions de réussite :

- Accompagnement efficace des propriétaires dans l'accès aux aides financières, communication
- Visibilité du dispositif pour les habitants
- Relai de proximité au sein des villes
- Indicateurs d'évaluation
- Objectif de 700 maisons individuelles rénovées par an
- Gain en performance énergétique
- Elimination des risques environnementaux sur la santé
- Nombre de changements de modes de chauffage



Axe 2

Offrir des logements sains à haute performance environnementale



Action 02 : Favoriser la rénovation des copropriétés afin d'augmenter la performance environnementale des logements et les rendre plus sains

Performance énergétique, santé, résilience Climat, qualité de l'air



EPT GPGE

Direction de l'Habitat,
Rénovation Urbaine et
Politique de la Ville



Mise en œuvre concrète

- Accompagnement des copropriétaires à la rénovation énergétique via notamment une pérennisation du **fonds d'intervention territorial sur l'habitat privé de l'EPT**
- Ciblage prioritaire des ménages en situation de précarité énergétique, en s'appuyant sur les résultats du diagnostic de l'habitat privé mené par le territoire
- Diagnostics flash et diagnostics techniques globaux des copropriétés
- Conseil et formation aux syndicats et aux syndics** sur les travaux efficents en matière de rénovation énergétique, sur l'amélioration des logements en faveur de la santé des habitants.
- Accompagnement des copropriétaires dans les choix d'opérations, les démarches à réaliser et les recherches de financements
- Actions de sensibilisation vers un meilleur usage du logement** : éco-gestes, amélioration de la qualité de l'air intérieur, confort thermique (partenariat à construire avec les Compagnons bâtisseurs, interventions du Département sur les économies d'eau, animateurs de l'ALEC MVE...)
- Intégrer des actions sur l'adaptabilité des logements en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, en situation de handicap, l'amélioration de la qualité de l'air et le confort thermique dans les opérations de sauvegarde prescrites par l'EPT.
- Prioriser la rénovation des logements localisés au sein des îlots de chaleurs et où vivent des personnes vulnérables.
- Accompagnement vers la conversion à des modes de chauffages plus sains et plus efficaces
- Incitation au raccordement aux réseaux de chaleur urbain / ENR le cas échéant.
- Favoriser les coopérations entre les villes du territoire en faveur de la réalisation de projets de création ou d'extension de réseaux de chaleur et/ou de froid urbains alimentés aux énergies vertes (géothermie ou autre).

Toute incidence négative des rénovations sur le patrimoine bâti et paysager existant sera évitée. Les équipes d'artisans mobilisées sur ces rénovations seront compétentes pour éviter que les opérations de rénovation aient pour conséquence la dégradation de la qualité de l'air intérieur.

ALEC MVE

Ile-de-France Energies, ARS, ANAH, Département Seine-Saint-Denis, Centres locaux d'Information et de coordination en faveur des personnes âgées, MDPH, ARC, ADIL

Financeurs

ANAH, Métropole du Grand Paris, Ile-de-France Energies, Région Ile-de-France, ADEME, Action logement



Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
Mise en service			Opérations de réhabilitation			

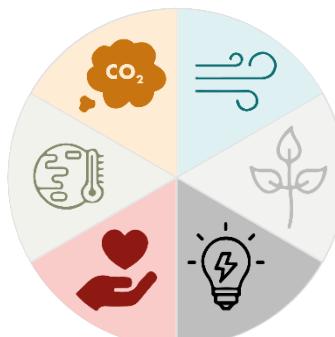


Renforcement des équipes en charge de l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat et Partenariat ALEC MVE



Adhésion ALEC MVE: 100 000 € / an

Fonds territorial pour l'habitat



Contribution au PCAEM (action HAB)



Conditions de réussite :

- Accompagnement efficace vers les financements, communication
- Partenariat ALEC MVE
- Identification des copropriétés et qualité de l'accompagnement
- Relais dans les villes pour l'orientation des habitants et le repérage des copropriétés



Indicateurs d'évaluation

- Nombre et taille (nombre de logements) des copropriétés rénovées.
- Gain en performance énergétique
- Optimisation des déterminants santé



Axe 2

Offrir des logements sains à haute performance environnementale



Santé

Mise en œuvre concrète



EPT GPGE

Direction de l'Habitat et Renouvellement Urbain
(Direction de la Stratégie Territoriale associée)

Un grand nombre de déterminants de santé dépendent de sa qualité: confort thermique, qualité de l'air intérieur, environnement sonore, luminosité, etc. Grand Paris Grand Est prévoit d'agir sur l'amélioration de la santé des habitants par les mesures suivantes.

- Créer un cadre de travail pour la santé dans le logement et la lutte contre l'habitat indigne avec l'ARS, les villes, des professionnels de santé, référents CLS, chargés de contribuer aux opérations d'amélioration du logement
- Formation des équipes d'artisans à l'amélioration de la santé dans l'habitat
- Développer le recours aux aides de l'ANAH pour l'adaptation des logements
- Intégrer aux opérations de rénovation des copropriétés et des logements sociaux des actions améliorant l'adaptabilité des logements permettant le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap
- Proposer des actions d'amélioration du logement (copropriétés, logements sociaux, maisons individuelles) afin de diminuer les risques de dégradation de la santé
- Déployer le programme SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) sur le territoire, pour lutter contre la précarité énergétique et sensibiliser aux écogestes
- Organiser des interventions / ateliers au sein des évènements du territoire
- Instaurer le permis de louer et le conditionner à l'optimisation des déterminants de santé



Partenaires

ARS, ALEC MVE, bailleurs sociaux, CCAS des villes, Centres sociaux, Ateliers santé ville, MHAB, Maisons du handicap, CLIC personnes âgées, MDPH (département), associations handicap, Association Respire, Médecins, CLER, Croix Rouge LogiCité, Compagnons Bâtisseurs, UniCités



Financeurs

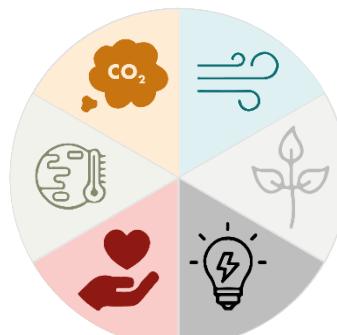
ARS, CPAM, CAF, Caisses de retraite, Action logement, ANAH,



Calendrier de réalisation



Conseil Interne



Conditions de réussite :

- Sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes aux enjeux de santé
- Partenariat fort entre l'EPT et les Villes,
- Sensibilisation des habitants



Indicateurs d'évaluation

- Amélioration sensible des déterminants de santé dans l'habitat: confort thermique, qualité de l'air intérieur, qualité sonore.



20 000 € (guide, formation santé équipes artisans)



Contribution au PCAEM



Axe 2

Offrir des logements sains à haute performance environnementale



Action 04 : Faire de l'observatoire de l'habitat privé un outil de suivi de la performance environnementale et des déterminants de santé dans l'habitat

Qualité de l'air, santé, performance énergétique



EPT GPGE

Direction Habitat et Rénovation Urbaine
(Direction Systèmes d'information associée)



Mise en œuvre concrète

L'EPT Grand Paris Grand Est mettra en place et alimentera un observatoire de l'habitat privé afin de proposer des actions d'amélioration des logement répondant le mieux possible aux besoins des habitants et en ciblant les habitations les plus énergivores et les ménages les plus précaires.

- Finaliser le diagnostic de l'habitat privé initié en 2020
- Réaliser les diagnostics de performance énergétique dans l'habitat privé
- Définir un référentiel d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer l'évolution des impacts de l'évolution de la qualité des logements sur l'environnement et sur la santé (performance énergétique, types d'énergies consommées, qualité de l'air intérieur, émissions de GES, pollutions émises, confort thermique, arrêtés des périls, arrêtés d'insalubrité, etc.)
- Distribuer à un panel de ménages des micro-capteurs permettant de mesurer la qualité de l'air intérieur du domicile
- Mettre en place les outils / moyens de collecte de ces données.
- Rendre cet observatoire accessible aux villes et partenaires en créant un outil numérique adapté.



Partenaires

Les villes du territoire, ANAH, Institut Paris Région, APUR, Airparif, ARS, Association Respire, etc.



Financeurs

Métropole du Grand Paris dans le cadre du dispositif de veille et d'observation des copropriétés, ANAH



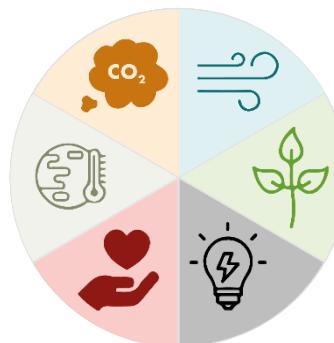
Calendrier de réalisation



+ 1 poste pour la création et l'animation de l'observatoire qui pourrait être étendu à d'autres compétences (suivi environnement, politique de la ville, mobilités, etc.)



30 000 € /an



Contribution au PCAEM (action CAD3)



Conditions de réussite :

- Choix d'indicateurs pertinents et efficacité des outils et méthodologies de suivi
- Proposer un outil efficace, actualisé et facilement exploitable par les villes
- Accès des habitants et usagers à ces données



Indicateurs d'évaluation

- Les données sur la performance énergétique et environnementale et sur la santé dans l'habitat sont connues, exploitées et permettent de conduire une action publique plus efficiente



Axe 3

Promouvoir des mobilités propres et actives



Qualité de l'Air, Energies, Santé

PILOTE



GPGE
Direction Mobilités



Mise en œuvre concrète

- Réaliser un diagnostic des besoins quotidiens de déplacements, des continuités cyclables existantes, des ruptures à résoudre et préconiser des aménagements adaptés pour favoriser le report modal de la voiture individuelle vers le vélo, en concertation étroite avec les Villes, avec les associations de cyclistes et les habitants
- Proposer un plan d'aménagements cyclables à mettre en œuvre ensuite par les concessionnaires de voiries, notamment les Villes, en concertation avec les associations de cyclistes et les habitants
- Le schéma cyclable pourra prévoir une signalétique territoriale en cohérence avec la signalétique régionale. La signalétique devra permettre d'orienter les cyclistes vers des lieux identifiés (gares, quartiers, pôles d'activités, services publics, commerces) et inclure des jalonnements distance / temps.
- Le schéma pourra prévoir des solutions favorisant l'intermodalité: solutions de stationnement aux abords des gares, équipements et quartiers résidentiels, stations d'entretien vélo (pompage, recharge, crevaison, nettoyage, etc.)
- Le schéma devra être élaboré en cohérence avec les Plans Vélo des Villes, le Plan Vélo du Département, le Plan Vélo régional et le RER V
- Le schéma devra prévoir des actions de familiarisation de la population à l'usage du vélo à destination des enfants, des jeunes, des adultes: apprentissage, remise en selle, bienfaits du vélo pour la santé et l'environnement, évènements de sensibilisation à l'occasion de la journée des mobilités ou à d'autres occasions, soutien à la création de lieu dédiés à la réparation des vélos.
- Créer un fonds territorial de mobilités actives afin de soutenir la réalisation des aménagements par les villes – notamment les jonction de pistes - et les actions de familiarisation menées par les acteurs locaux
- Intégrer le réseau cyclable aux agrégateurs de données type GéoVélo, Maps, afin qu'il soit intégré aux applications

Partenaires

Toutes les Villes du Territoire, Associations de promotion du Vélo du territoire, Ile-de-France mobilités, Syndicat Autolib Vélib, DRIEE, Collectif RER V, GéoVélo, Région Ile-de-France, Métropole du Grand Paris Département, les territoires entourant Grand Paris Grand Est

Financeurs

Région Ile-de-France (« RER V », Plan vélo régional, ADEME: Feuille de route Qualité de l'Air, A vélo, Ile-de-France mobilités): financement du stationnement vélo en gares et stations, Alvéole / FUB: solutions de stationnement, Etat: Fonds mobilités actives – continuités cyclables, DSIL, Métropole du Grand Paris, Département Seine-Saint-Denis, Accords régionaux de relance 2021/2022, CPER, Banque des Territoires: études, Mobi – prêt, La Poste: prêts avec aides, FEDER



Calendrier de réalisation

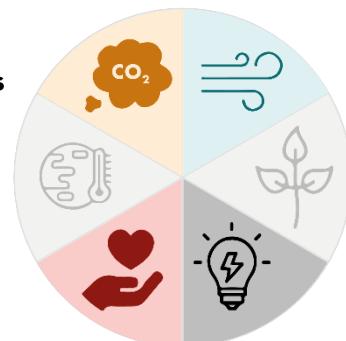
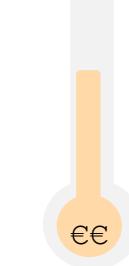
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
Schéma cyclable		Aménagements Actions de familiarisation				



+1 ETP pour l'ensemble des actions sur les mobilités alternatives



100 000 € (aides disponibles)



Contribution au PCAEM (actions AIR5 et 6)



Conditions de réussite :

- Fort partenariat EPT / Villes
- Participation des associations de promotion du vélo
- Concertation et accompagnement des habitants au changement
- Permettre l'accessibilité de TOUS au vélo (Mobilisateurs d'évaluation)
- Augmentation du nombre d'usagers du vélo dans les déplacements quotidiens
- Report modal de la voiture individuelle vers le vélo



Axe 3

Promouvoir des mobilités propres et actives



Action 02 : Etudier l'intégration de tout ou partie du territoire au sein de la ZFE et permettre la diminution de la motorisation individuelle polluante

Qualité de l'air, énergie, climat, diminution des nuisances sonores, Santé

PILOTE

GPGE
Direction Mobilités



Mise en œuvre concrète

- Mise en débat de l'intégration à la Zone à Faibles Emissions de la Métropole du Grand Paris dans Favechiqueteville le renforcement du maillage des transports en commun sur le territoire par la poursuite de l'action de lobbying et par la transmission d'une connaissance fine des besoins du territoire auprès des transports, optimisées l'organisation de vélo / métro, bus / métro, marche / métro autour des futures gares, développer les lignes de transports en site propre
- Accompagner les habitants dans le changement de véhicule et vers les aides financières, mais également vers l'acquisition de kits GPL / E85 faire reconnaître les véhicules équipés en Crit'air 1 ou 2
- Déployer les bornes de recharge électriques
- Hydrogène: assurer une veille des résultats des appels à projets nationaux « systèmes territoriaux hydrogène » afin de bénéficier des solutions proposées, devenir territoire d'expérimentation
- Favoriser l'implantation de stations hydrogène vert, bio-GNV ou bio-éthanol français
- Promouvoir l'installation de micro-méthaniseurs et de stations distribuant du bio-GNV
- Développer des stations d'autopartage électriques en alimentation électrique photovoltaïque
- Travailler sur la logistique urbaine à l'échelle du territoire et en lien avec l'échelle métropolitaine, gestion du dernier km
- Déployer et promouvoir une plateforme numérique de covoiturage existant déjà sur l'IDF et opérationnelle
- Communiquer auprès des entreprises les aides publiques soutenant le développement de flottes professionnelles propres.
- Intégrer un syndicat de coopération compétent dans le domaine des énergies renouvelables

Tout projet de développement d'ENR&R sera précédé d'études préalables visant à identifier et éviter toute incidence négative sur l'environnement

Partenaires

Les Villes, SIPPEREC, Laboratoires de recherche développant des innovations sur les énergies propres pour la mobilité, porteurs de solution d'autopartage, Métropole du Grand Paris, Région Ile-de-France, Département, Les distributeurs d'énergie

Financeurs

Région Ile-de-France: véhicules propres pour les professionnels, aide à la conversion des véhicules thermiques, filière hydrogène, MGP: Métropole roule propre!, FIM, Etat: Plan national hydrogène, DSIL, ADEME: Appel à projets national « systèmes territoriaux hydrogène », ADEME « Feuille de route qualité de l'air » - 1^{er} mars au 14 mai, Banque des Territoires

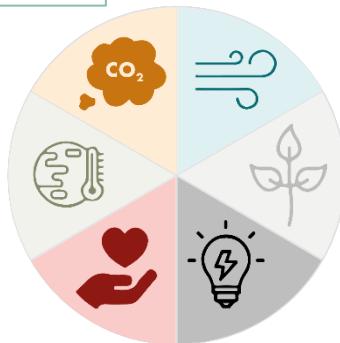


Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
Mise en débat de l'intégration à la ZFE et création conditions favorables à la diminution de la motorisation		Intégration progressive des villes volontaires et déploiement des mobilités alternatives				



+1 ETP pour l'ensemble des actions sur les mobilités alternatives



Conditions de réussite :

- Développer différents types d'ENR pour la mobilité
- S'intégrer à une échelle d'acteurs plus importante pour les ENR
- Donner les moyens de la diminution de la motorisation individuelle
- Ouvrir la concertation sur cette décision
- Indicateurs d'évaluation
- Diminution du nombre moyen de véhicules polluants par famille



Contribution au PCAEM (AIR3, AIR7)

€€



Axe 3

Promouvoir des mobilités propres et actives



Action 03 : Participer au Sentier Métropolitain et promouvoir la marche et l'activité physique dans le quotidien

Qualité de l'air, santé

PILOTE



GPGE

Direction Mobilités



Mise en œuvre concrète

Fabriquer la ville favorable à la marche

Dans le cadre des projets d'aménagement et de renouvellement urbain, en ciblant les quartiers prioritaires, créer des aménagements et développer la marchabilité du territoire.

Sentier Métropolitain :

Il est proposé de participer à l'élaboration du tracé du sentier métropolitain du Grand Paris porté par un collectif d'associations (Agence des sentiers métropolitains, le Voyage métropolitain, Yes we camp, le Bureau des guides du GR 2013, Révolution de Paris, A travers Paris). Les objectifs:

- Valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire
- Favoriser les modes de déplacements actifs en proposant un équipement piédestre de qualité
- Proposer un outil de rayonnement métropolitain innovant en faveur de l'attractivité et de l'amélioration de l'image de ce territoire au sein de l'espace métropolitain.
- Cartographier les cheminements piétons de Grand Paris Grand Est, identifier les parcelles de ces sentiers intégrées illégalement aux emprises privées et favoriser leur retour à l'espace public

Il est proposé de contribuer à l'amélioration du tracé du Sentier métropolitain sur le territoire en organisant une concertation locale :

- Phase de diagnostic (« atelier territoire ») : mettre à l'épreuve, en concertation avec les acteurs locaux que l'on souhaite associer, le tracé existant, repérer les points d'intérêt du territoire, améliorer le tracé afin qu'il soit plus représentatif du territoire
- Identifier les points critiques au niveau micro-local (cadastres, balades urbaines) afin de finaliser le tracé.
- Réflexion sur la nécessité d'une signalétique « classique » de type balisage ou d'une appropriation plus discrète sans encombrement de l'espace public (micro-objets, cartes à télécharger, etc.)



Partenaires

Partenaires:

ARS, Laboratoires de recherche développant des innovations sur les énergies propres pour la mobilité
Les distributeurs d'énergie, associations porteuses du projet de Sentier métropolitain, Fédération Française de randonnée



Financeurs

- ADEME: Appel à projets national « systèmes territoriaux »
- ADEME « Feuille de route qualité de l'air » - 1^{er} mars au 14 mai
- MGP : FIM
- Etat: DSIL
- Région Ile-de-France: Innovation et structuration de la filière hydrogène
- Banque des Territoires

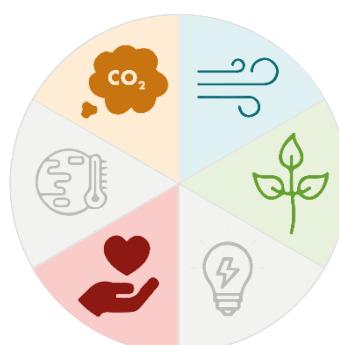


Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
Sentier métropolitain et étude de marchabilité				Aménagements favorisant la marche		



+1 ETP pour l'ensemble des actions sur les mobilités alternatives



10 000 € sur 2 ans (subvention à l'association Sentier Métropolitain)



Conditions de réussite :

- Faire participer les acteurs locaux à la définition du sentier métropolitain sur le territoire
- Créer les aménagements nécessaires à l'amélioration de la marchabilité.



Indicateurs d'évaluation

- Amélioration de l'indicateur de marchabilité



Contribution au PCAEM



Axe 4

Promouvoir une consommation saine, locale, durable



Action 01 : Réaliser un diagnostic de l'alimentation sur le territoire afin de promouvoir une alimentation saine et durable

Santé, Baisse carbone, Qualité de l'air



EPT GPGE
Direction de la Stratégie Territoriale



Mise en œuvre concrète

Un premier recensement des distributeurs de l'alimentation saine, durable et locale est en cours

- Participer activement au Plan Alimentaire Territorial (PAT) du département
 - Analyser les pratiques alimentaires des habitants et lier à l'état de santé des habitants
 - Recenser l'ensemble des acteurs de la filières alimentaires présents sur le territoire: producteurs, transporteurs, transformateurs, logistiques, commerces, restaurations collectives, restaurateurs, traiteurs, AMAPs, associations...
 - Analyser les circuits d'approvisionnement et les flux générés par chaque acteur
 - Analyser les forces et faiblesses du territoire
- Lier cette étude à l'analyse des déchets produits liés à l'alimentation (déchets alimentaires, emballages) réalisées par la DPGD et les syndicats de collecte et d'ordures ménagères
- Proposer des actions d'optimisation des flux et d'ancrage territorial de l'alimentation : optimisation / mutualisation des circuits d'approvisionnement, accompagnement des acteurs vers un approvisionnement de denrées en circuit de proximité, bio, vers une diminution des déchets produits, accompagnement des habitants vers de meilleures pratiques alimentaires, partenariats avec des producteurs d'Ile-de-France, soutien aux acteurs engagés ou volontaires pour s'engager dans une démarche durable.



Partenaires

Département Seine-Saint-Denis, acteurs de l'alimentation durable saine et locale, Associations promotion santé / alimentation, ARS, CLS, restaurations collectives, Observatoire Régional de Santé



Financeurs

Département Seine-Saint-Denis, ADEME, MGP, Région Ile-de-France

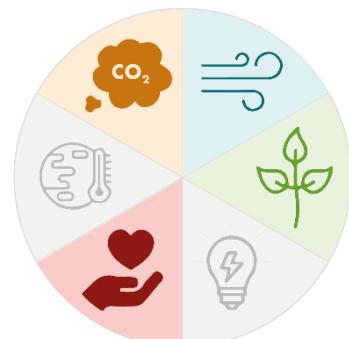


Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
Recensement	Etudes complémentaires et orientations					



Interne



Conditions de réussite :

- Approche globale de l'alimentation: alimentation, santé, écologie, gestion des déchets
- S'inscrire dans une échelle plus large que l'EPT et nouer des partenariats avec des agriculteurs des territoires voisins



Indicateurs d'évaluation

- Connaissance des forces et faiblesses du territoire en termes d'alimentation et possibilité d'exploiter cette connaissance pour un meilleur ancrage territorial de l'alimentation



Contribution au PCAEM

Maximum 30 000 € (études)



Axe 4

Promouvoir une consommation saine, locale, durable



Action 02 : Favoriser les circuits courts d'approvisionnement et soutenir les acteurs de l'alimentation saine, locale et respectueuse de l'environnement

Santé, développement économique, GES, qualité air, environnement

Mise en œuvre concrète



EPT GPGE

Direction Stratégie territoriale
(Direction du développement économique associé)



- Recenser les acteurs de l'alimentation durable (commerces, AMAPS, transformateurs, producteurs, etc...) (en cours)
- Les valoriser auprès des consommateurs (en cours)
- Soutenir leurs projets de développement
- Généraliser les paniers de fruits et légumes, AMAP ou mise à disposition d'espaces par la collectivité
- Partenariat avec les AMAPs et les agriculteurs pour la récupération des composts de déchets alimentaires et digestats de micro-méthaniseurs
- Mettre en réseau les commerces et les producteurs de proximité
- Subventionner les AMAPs et autres acteurs pour la proposition de paniers solidaires
- Aider à la création de plateformes communes centralisées entre les agriculteurs pour réduire l'impact de la logistique par une livraison unique
- Lancer une campagne évènementielle de sensibilisation et d'accompagnement au changement de comportement à l'échelle de l'EPT: sensibilisation au zéro-déchets, à la lutte contre l'obsolescence programmée, à l'approvisionnement local, aux différents types d'agriculture raisonnée (conservation, agroécologie, précision)



Partenaires
en charge de la restauration collective

AMAPs, agriculteurs, Chambre d'agriculture, commerces, associations de commerçants, acteurs de l'urgence alimentaire, Département SSD (plan alimentaire départemental), GAB, Pôle Abiosol

Financeurs

Région Ile-de-France
ADEME: fonds économie circulaire
Département (dans le cadre du futur plan alimentaire départemental)



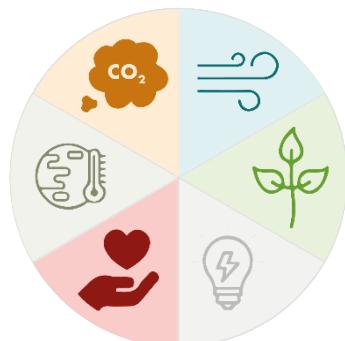
Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
------	------	------	------	------	------	------

Déploiement des actions suite au diagnostic



Interne DST
Eventuel renforcement à moyen terme



Conditions de réussite :

- Conduite d'actions répondant de manière efficientes aux besoins des acteurs
- S'appuyer sur le tissu d'acteurs et les forces du territoire



Indicateurs d'évaluation

- Davantage de commerces et d'acteurs proposent la vente de denrées de proximité, bio, à des prix accessibles
- Augmentation de l'accès à une alimentation locale



Contribution au PCAEM



Axe 4

Promouvoir une consommation saine, locale, durable



Action 03 : Mener des actions de sensibilisation afin de promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire et les pratiques alimentaires saines et locales

Santé, sobriété consommation ressources

PILOTE



EPT GPGE

(Direction de la Stratégie Territoriale
Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets associée)

Mise en œuvre concrète

- Déployer un programme d'interventions pédagogiques dans toutes les écoles et auprès de tous les enfants scolarisés en s'appuyant sur les équipes de la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets et en mobilisant un acteur local
- Réaliser un guide des pratiques alimentaires saines et sur la lutte contre le gaspillage
- Réaliser des interventions de sensibilisation dans tous les événements grand public en lien avec la DPGD
- Promouvoir les acteurs de l'alimentation durable et saine auprès du grand public
- Développer des actions spécifiques auprès des publics les plus vulnérables (personnes âgées, personnes souffrant d'obésité, de diabète, de pathologies chroniques liées à l'alimentation)
- Recenser les principales enseignes commerciales entrant dans le champs des convention de lutte contre le gaspillage alimentaire avec les associations caritatives et dresser un état des lieux de ces conventions



Partenaires

Villes, associations de diététique / lutte contre le gaspillage alimentaire, lien avec les actions de prévention des déchets (DPGD). Politique de la ville, CLS, Département SSD, ARS, restaurants collectifs, épiceries sociales



Financeurs

- Plan de relance de l'Etat: financement des PAT
- Région Ile-de-France
- ADEME: Fonds économie circulaire
- Département: plan alimentaire départemental à venir

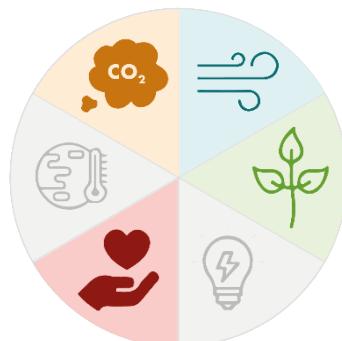


Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
Définition besoins et appel à projets	Mise en œuvre des actions de sensibilisation auprès de tous les publics					



Interne



Conditions de réussite :

- S'appuyer sur les résultats du diagnostic et sur le tissu associatif local
- Proposer des changements de pratiques accessibles à tous
- Cibler les populations les plus fragiles (QPV)



Indicateurs d'évaluation

- Diminution des déchets alimentaires
- Amélioration des pratiques alimentaires



Contribution au PCAEM

40 000 €



Axe 4

Promouvoir une consommation saine, locale, durable



Action 04: Mailler le territoire de lieux dédiés au réemploi

Sobriété ressources, émissions en baisse GES, économie circulaire



EPT GPGE
Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets



Mise en œuvre concrète

- Etablir un recensement de l'ensemble des acteurs de type ressourceries implantés sur le territoire
- Identifier les lieux opportuns pour recevoir une structure de type ressourcerie, en lien par exemple, avec les déchèteries
- Développer des ressourceries publiques ou inciter des acteurs associatifs ou des entreprises à développer ce type de lieu.
- Mettre en réseau l'ensemble de ces ressourceries : créer des points d'apports sur l'ensemble du territoire en centre-ville et un espace assez vaste pour accueillir les équipes de réparateurs, associations, public
- En fonction des résultats de l'étude stratégique sur la compétence déchets, réfléchir à la création de déchèteries professionnelles tournées vers le réemploi



Partenaires

Tissu associatif, syndicat traitement déchets, atlas des structures de l'ESS, plateforme de l'économie circulaire de l'ESS, Métropole du Grand Paris



Financeurs

Région Ile-de-France
ADEME: Fonds économie circulaire

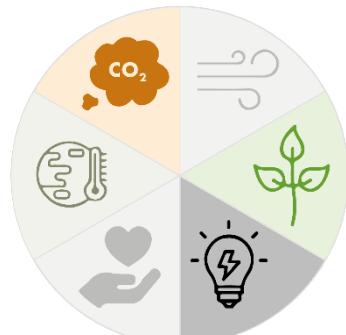


Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
------	------	------	------	------	------	------



Prestations externes : partenariats avec les associations intervenant sur le réemploi



Contribution au PCAEM



Conditions de réussite :

- Viabilité de la structure, appui sur un acteur solide
- Mise en réseau des différents lieux et complémentarité: lieux de reconditionnement et lieux de dépôt
- Lisibilité du fonctionnement pour les habitants



Indicateurs d'évaluation

- Diminution des déchets
- Augmentation du recours au réemploi



Axe 4

Promouvoir une consommation saine, locale, durable



Diminution déchets, diminution carbone, qualité air, énergie



EPT GPGE

Direction de la Prévention et
Gestion des Déchets
(Direction stratégie territoriale
associée)



Plan Air

Mise en œuvre concrète

- Généraliser la collecte des biodéchets dans 12 Villes du territoire dans le cadre du nouveau marché de collecte à compter de 2022

- Estimer les gisements de biodéchets du territoire
- Proposer aux ménages qui le souhaitent l'installation de composteurs de proximité, en lien avec les AMAPs, les agriculteurs, les jardins partagés
- Accompagner individuellement les ménages du territoire vers l'optimisation du tri et l'utilisation des différents points de collecte
- Identifier des zones d'implantation d'unités de micro-méthanisation
- Organiser l'implantation de micro-méthanisation (appel à initiatives privées, construction d'un équipement public)

Toute création d'unité de micro-méthanisation devra être précédée d'études permettant d'identifier et d'éviter toute incidence négative sur l'environnement, la santé, ou le patrimoine bâti et paysager existant.



Partenaires

Porteurs de projets de solutions de compostage / méthanisation urbains, syndicats de traitement des déchets, Métropole du Grand Paris



Financeurs

Région Ile-de-France
ADEME: Fonds économie circulaire



Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
------	------	------	------	------	------	------

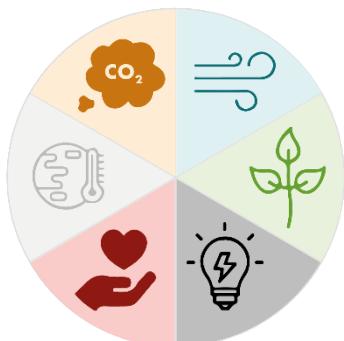
Identification de lieux d'implantation de micro-méthaniseurs et de solutions de compostage urbains



+ 1 chef de projet et renforcement de l'équipe des conseillers prévention déchets + recours à un prestataire pour l'accompagnement des ménages



Déploiement des solutions en lien avec la collecte des déchets alimentaire



Conditions de réussite :

- Accompagnement des ménages
- Proposition de solutions simples et accessibles pour tous les habitants



Indicateurs d'évaluation

- Performance du tri
- Diminution des ordures ménagères tout venant
- Augmentation de la valorisation énergétique ou par compostage des déchets



Contribution au PCAEM (économie circulaire, schéma directeur des énergies métropolitain)



Axe 5

Impliquer les entreprises dans la transition écologique et énergétique

Action 01 : Augmenter la performance environnementale des Zones d'activités économiques (ZAE) par la mise en œuvre d'un programme de requalification



Qualité de l'air,
énergies, résilience
climat, santé,
attractivité

Mise en œuvre concrète

PILOTE

EPT GPGE

Direction Développement économique



- Finaliser l'étude diagnostic des zones d'activités du territoire (en cours)
- Sélectionner 3 zones d'activité à fort potentiel de développement et d'attractivité nécessitant des travaux de requalification
- Intégrer, autant que possible suivant les résultats de l'étude, dans le programme pluriannuel de requalification des actions telles que:
 - Rénovation énergétique, conception architecturale économe en énergie et adaptée au effets du réchauffement climatique (financement CEE)
 - Incitation et accompagnement des entreprises des zones d'activité dans la réalisation de projets mutualisés de production d'énergies renouvelables (centrales solaires, raccordement aux réseaux de chauffage urbain, etc.)
 - Végétalisation et mise en agriculture des espaces publics, facteur d'attractivité pour la zone d'activité économique (par exemple en partenariat avec CDC Biodiversité)
 - Optimisation des mobilités : développement des mobilités partagées et des mobilités douces (diminution des places de stationnement, raccordement aux voies cyclables, aires de covoiturage électrique, pools de véhicules propres mutualisés)
 - Mise en place d'une charte de performance environnementale issue de la concertation entre les usagers et les parties prenantes
 - Obtention de certification HQE



Partenaires

EPT
Villes
Entreprises des ZAE
CDC Biodiversité



Financeurs

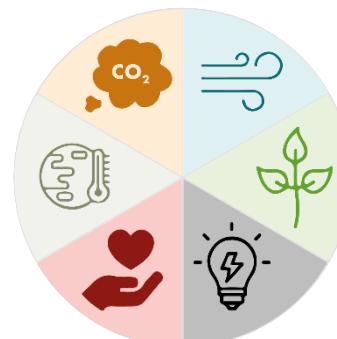
ADEME, CDC Biodiversité, CEE, Région Ile-de-France, Métropole du Grand Paris



Calendrier de réalisation



Interne



Conditions de réussite :

- Impliquer les entreprises et leurs employés dans les projets
- Partenariat fort EPT-Villes



Indicateurs d'évaluation

- Augmentation de la performance énergétique du bâti tertiaire
- Augmentation des surfaces végétalisées
- Production énergies renouvelables
- Baisse des émissions liées au tertiaire



Sera déterminé par l'étude en cours et le programme défini



Contribution au PCAEM



Axe 5

Impliquer les entreprises dans la transition écologique et énergétique

Action 02 : Communiquer et accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique, l'écoconstruction et le déploiement des énergies renouvelables dans le tertiaire



Qualité de l'air, sobriété de consommation des ressources, santé au travail

Mise en œuvre concrète



GPGE
Direction du Développement économique
(Direction de la Stratégie Territoriale associée)



- Organiser des rencontres thématiques avec les entreprises (workshop, etc.). Ces thèmes doivent être vus sous une approche opérationnelle pour mieux mobiliser et correspondre aux enjeux du territoire (par exemple la mobilité inter-entreprises, Ecoconstruction, RSE, intégration d'énergies renouvelables, Groupements pour l'Emploi pour l'Insertion de la Qualification, l'approvisionnement local, etc.).
- Développer un système similaire au PREP pour les entreprises et les commerces
- Inciter les entreprises à la réalisation de leur bilan carbone (obligation réglementaires, risque en cas de non respects, etc.) et aux actions de décarbonation (lors d'un réunion thématique dédiée à ce sujet)
- Organiser des journées d'information à destination des entreprises et des retours d'expérience d'entreprises qui ont mené des actions de rénovation énergétique
- Identifier les acteurs de la rénovation énergétique, de l'écoconstruction et du déploiement des EnR&R et les aides disponibles pour les entreprises par thématique et élaborer un guide



Partenaires

CCI
CMA
Entreprises du territoire
ALEC MVE

ADEME
Métropole du Grand Paris
Région Ile-de-France



Financeurs

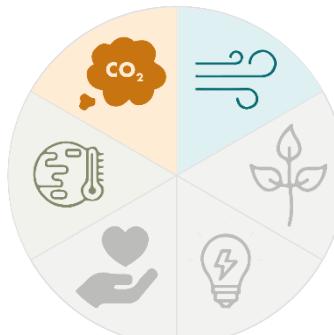
Etat, ADEME, Région, Banque des territoires, etc.



Calendrier de réalisation



Interne éventuel



Conditions de réussite :

- Impliquer les entreprises
- Utiliser la transition écologique comme levier de relance économique



Indicateurs d'évaluation

- Augmentation de la performance énergétique du tertiaire
- Baisse des émissions de polluants et GES liées au tertiaire
- Production ENR



Contribution au PCAEM



Axe 5

Impliquer les entreprises dans la transition écologique et énergétique

Action 03 : Lancer un projet d'écologie industrielle et territoriale en s'appuyant sur les Zones d'Activités

Economiques (ZAE)

Qualité de l'air, sobriété de consommation des ressources, Résilience

Climat

Mise en œuvre concrète

PILOTE



GPGE

Direction Développement économique

Direction Stratégie territoriale associée

Plan Air

Animer le réseau d'entreprises du territoire dans leurs actions de décarbonation

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergie, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels.

- Créer un réseau de l'écologie industrielle sur le territoire : dans le cadre du club entreprises, aborder la thématique de l'écologie industrielle sur le territoire : économie circulaire, énergie, écologie, etc. pour identifier les synergies possibles et créer une dynamique d'écologie industrielle
- Identifier 1 ZAE sur le territoire sur laquelle réaliser un projet pilote d'écologie industrielle
- Lancer le projet. Exemples d'actions :
 - Animation d'un réseau de l'écologie industrielle
 - Mise en place d'une charte Développement Durable pour les entreprises de la ZAE
 - Encourager la certification environnementale des entreprises de la ZAE (ISO 14001)
 - Développer une filière de l'économie circulaire (recycleries, etc.) sur le territoire
 - Mise en place d'achats groupés d'électricité
 - Développer des toitures végétalisées
 - Développer des projets mutualisés de production ou d'achat groupé d'énergie renouvelable
- Communiquer sur l'avancement du projet et son évaluation



Partenaires

EPT, CCI, CMA, Entreprises du territoire, ADEME, Métropole du Grand Paris, Région Ile-de-France, Institut national de l'économie circulaire, SYNAPSE, Orée



Financeurs

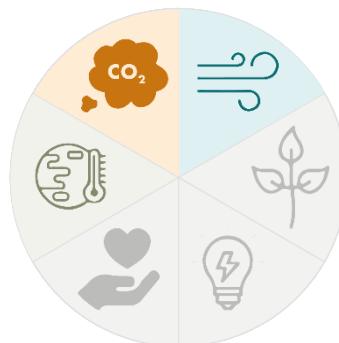
Région
GPGE
ADEME: fonds économie circulaire



Calendrier de réalisation



Interne
Eventuel renfort des équipes



Conditions de réussite :

- Impliquer les entreprises
- Répondre à leurs interrogations les accompagner dans une démarche positive sans donner l'impression de « réprimander » ou de « culpabiliser »



Indicateurs d'évaluation

- Nombre de membres du réseau de l'écologie industrielle
- Projet d'écologie industrielle lancé



Contribution au PCAEM (schéma logistique urbaine)



Axe 5

Impliquer les entreprises dans la transition écologique et énergétique

Action 04 : Devenir territoire d'expérimentation des innovations en lien avec la Cité Descartes



Santé, émissions carbone et polluants, nature, résilience climat



PILOTE

GPGE
Direction du Développement Economique
(Direction de la Stratégie Territoriale associée)



Mise en œuvre concrète

Description détaillée de mise en œuvre

- **Consolider un partenariat avec la Cité Descartes**
- **Etudier l'ensemble des projets de recherche en cours sur la ville durable et associer les acteurs de la recherche aux projets de l'EPT**
- **Se porter volontaire pour être territoire d'expérimentation des innovations:** ancrage territorial de l'alimentation, innovations agriculture urbaine, amélioration de la qualité de l'air, solutions de mobilités propres, etc.
- **Inscrire la possibilité de tester des prototypes / ouverture à l'innovation dans le cadre de certains marchés, par exemple: utilisation de prototype de bennes à ordures ménagères alimentées à l'hydrogène dans le cadre du futur marché de collecte**
- **Participation des acteurs du territoire à des séminaires, accueil de séminaires sur le territoire**
- **Impliquer les acteurs de la recherche et de l'innovation dans les opérations d'aménagement**



Partenaires

Cité Descartes
Universités et Centres de recherche



Financeurs

En fonction du type d'innovations: Région, ADEME, Fonds européens, Etat, etc.

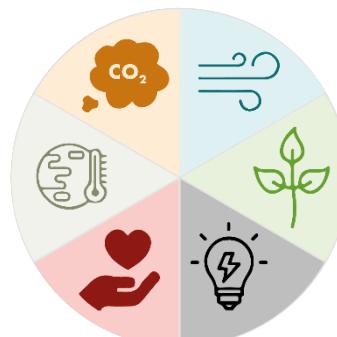


Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
------	------	------	------	------	------	------



Interne



Conditions de réussite :

- Consolider le partenariat avec la Cité Descartes, être en veille sur les innovations et projets de recherche



Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'expérimentations mises en œuvre sur le territoire
- Implication de l'écosystème de la recherche / innovation dans les projets de l'EPT



Contribution au PCAEM



A déterminer



Axe 6

Agir en collectivités éco-exemplaires



Action 01 : Accompagner les communes dans la réalisation d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics et les agents dans un usage plus écoresponsable de leur espace de travail

Economies d'énergie, résilience Climat, qualité de l'air intérieur, santé au travail

PILOTE



EPT GPGE

Direction de la Stratégie Territoriale



Mise en œuvre

- Recenser les bâtiments municipaux les plus énergivores et les prioriser
- Intégrer des actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les équipements recevant du public et mesurer la qualité de l'air
- Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés dans les travaux de rénovation des bâtiments publics.
- Conduire un audit énergétique mutualisé sur tous ces bâtiments
- Rechercher des financeurs prêts à subventionner ces projets
- Être facilitateurs dans la contractualisation des financements entre le financeur et les villes (montage du dossier, mise en relation, conseil, etc.)
- Monter un groupe de travail afin d'échanger sur le sourcing, identifier les entrepreneurs les plus qualifiés pour réaliser ces travaux
- Déployer le concept du PREP sur la rénovation des bâtiments publics
- Suivre les économies d'énergie réalisées
- Etudier la possibilité d'installer des centrales solaires sur la toiture. Si oui, participer aux appels à initiatives privées de la MGP et mettre les toitures à disposition des opérateurs énergétiques
- Création d'un poste d'agent « économie » mutualisé: évalue les dépenses énergétiques, préconise des actions d'amélioration du bâti, renégociation des contrats d'énergie (autofinancé par les économies réalisées)



Les Villes du Territoire



Financeurs
Région Ile-de-France (CAR, équipements publics, qualité de l'air dans les crèches), ADEME, Métropole du Grand Paris (FIM), DSIL, CEE, ACTEE, Fonds européens, etc.



Calendrier de réalisation

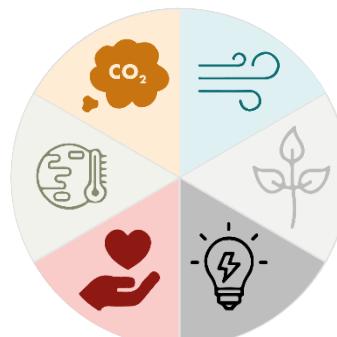
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
Recensement des bâtiments communaux, audits et recherches de financements	Réalisation des rénovations					



Interne + cellule recherches financements mutualisée et renforcée



Coût d'un audit sur une surface importante: 1,7 € m²



Conditions de réussite :

- Réactivité sur les recherches de financements
- Groupement des marchés d'audits pour un plus faible coût



Indicateurs d'évaluation

- Gain en efficacité énergétique, baisse des dépenses consacrées aux fluides dans le patrimoine public



Contribution au PCAEM



Axe 6

Agir en collectivités éco-exemplaires



Action 02 : Développer une politique d'achat public à haute performance environnementale grâce à l'inscription de clauses et critères environnementaux et à l'achat circulaire

Qualité de l'air, santé, sobriété en ressources, résilience climat, préservation environnement

Mise en œuvre



EPT GPGE

Service de la commande publique
(Direction de la stratégie territoriale associée)



Plan Air

Chaque année, parmi l'ensemble des marchés à passer par la collectivité, cibler ceux ayant un fort impact environnemental ou pouvant facilement intégrer des critères et clauses environnementaux :

- Accompagner les Directions prescriptrices de ces marchés dans la définition du besoin et la rédaction des pièces marché, afin d'inscrire des clauses et critères environnementaux, développer l'achat ou le recours dans les prestations à des matières ou produits plus sobres dans l'exploitation des ressources naturelles, plus respectueux de l'environnement, produisant moins d'émissions de gaz à effet de serre ou de pollutions, biosourcés, issus du recyclage, du réemploi et de la réutilisation.
- Réaliser un sourcing des prestataires les plus avancés en matière environnementale, ou des solutions environnementales à prescrire pour chaque type d'achat
- Analyser les offres sous l'angle de leur performances environnementales
- Créer un groupe de travail avec les villes afin d'échanger les bonnes pratiques sur l'intégration des critères et clauses environnementaux / achat circulaire dans les marchés
- Participer au Programme d'achat circulaire et solidaire de la Métropole du Grand Paris
- Durant la première année, expérimenter la procédure sur quelques marchés
- En 2022, étendre la procédure à tous les marchés.
- Mettre en place un mécanisme de suivi de la part des achats issus du réemploi, du recyclage ou ayant un faible impact sur l'environnement
- Partage des expériences réussies et des difficultés rencontrées entre l'EPT et les villes et déploiement des méthodes d'achat public à haute performance environnemental à l'ensemble des villes volontaires
- Eventuellement, organiser une formation mutualisée à destination des acheteurs des villes et de l'EPT



Partenaires

Villes du Territoire, Métropole du Grand Paris, CRESS, Institut national de l'Economie circulaire (INEC), etc.



Financeurs

Villes, Métropole du Grand Paris,

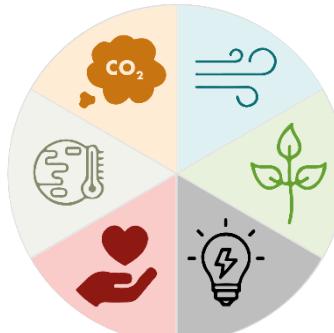


Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
Expérimentation sur quelques marchés	Systématisation à tous les marchés					



Interne DST - SCP



Conditions de réussite :

- Anticipation de la passation des marchés pour s'outiller en amont et bien accompagner le service prescripteur
- Sensibiliser sur la notion de coût plutôt que de prix



Indicateurs d'évaluation

- Augmentation le nombre de marchés contenant un critère et une clauses environnementales
- Augmentation effective de l'impact positif de la commande publique sur l'environnement,
- Part des achats publics issus du réemploi ou du recyclage



Contribution au PCAEM



Axe 6

Agir en collectivités éco-exemplaires



Qualité de l'air, activité physique, santé



EPT GPGE

Direction ressources humaines
Service patrimoine
(Direction Stratégie territoriale associée)



Mise en œuvre

- Location longue durée d'un pool de vélos** à assistance électrique et de vélos mécaniques
- Poursuite de l'achat de véhicules propres** pour les agents de l'EPT, notamment grâce au soutien financier de la Métropole du Grand Paris au titre du FIM.
- Organiser des évènements de sensibilisation à l'usage des mobilités actives** pour les trajets domicile/travail (exemple: challenge mobilités actives), de préférence à l'occasion de la semaine de la mobilité
- Proposer le forfait mobilité durable aux agents de l'EPT**
- Augmenter le remboursement du Pass Navigo à 60%**
- Proposer une prise en charge partielle ou complète de l'abonnement vélib**



Partenaires

Les villes du territoire



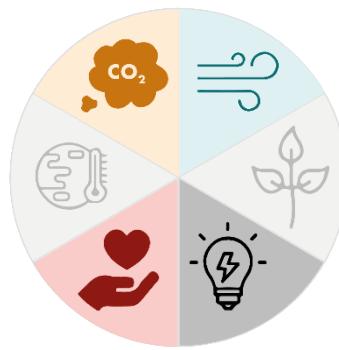
Financeurs

Métropole du Grand Paris
ADEME



Calendrier de réalisation

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2030
Acquisition / location VAE	Forfait mobilité Évènements sensibilisation					



Conditions de réussite :

- Communication interne
- Sensibilisation des agents
- Efficacité et simplicité d'utilisation des dispositifs



Indicateurs d'évaluation

- Augmentation du nombre d'agents utilisant des mobilités propres ou autopartage pour leurs déplacements professionnels et domicile / travail
- Baisse des déplacements domicile travail



Contribution au PCAEM



Axe 6

Agir en collectivités éco-exemplaires



Qualité de l'air, Qualité de l'ambiance sonore, neutralité carbone



EPT GPGE
Direction Prévention
Gestion Déchets



Mise en œuvre

- Nouveau **marché de collecte prévu à horizon 2022** : intégration de clauses et de critères environnementaux ambitieux comme l'exigence d'utiliser des **bennes à ordures ménagères fonctionnant aux énergies renouvelables**.
- Mise en place d'une nouvelle collecte, notamment pour le flux des biodéchets.
- Déploiement du tri 5 flux auprès des techniques des villes et des marchés forains à l'horizon 2022 afin de limiter le nombre de rotations des camions de collecte des déchets résiduels tout en améliorant le geste du tri
- Rationaliser les circuits de collecte et favoriser les circuits les plus courts

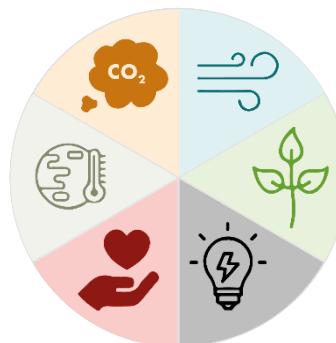
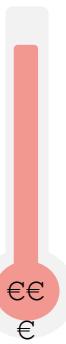
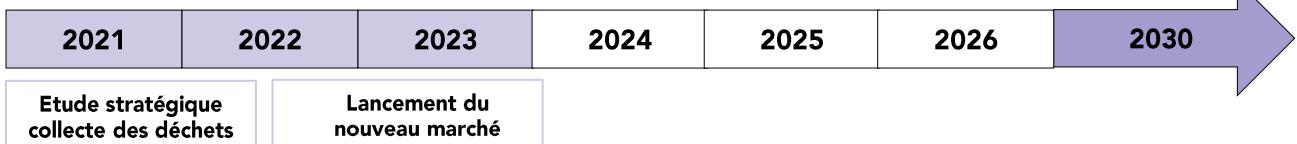


Financeurs

ADEME: fonds économie circulaire, Région Ile-de-France



Calendrier de réalisation



Contribution au PCAEM



Conditions de réussite :

- Optimisation des circuits
- Qualité des véhicules utilisés



Indicateurs d'évaluation

- Diminution des émissions de GES liées à la collecte
- Diminution des émissions de polluants liées à la collecte
- Diminution des nuisances sonores liées à la collecte





grandparisgrandest.fr